



USHB2V (U.S. HANDBALL VERNOUILLET-VERNEUIL)
Siège social : Maison des associations, 83 bd de l'Europe,
78540 Vernouillet Association Loi 1901 n° 4061 – ushb2v.com

RÈGLEMENT INTERIEUR SAISON 2020/2021

Merci d'en prendre connaissance et de le respecter – Inutile de le retourner au club.

1. Adhésion

L'adhésion est acquise lors de la remise du dossier d'inscription complet (règlement de l'adhésion, certificat médical ou attestation de santé, autorisation parentale pour les mineurs, photocopie de pièce d'identité pour les nouveaux inscrits, dossier de demande d'adhésion FFHB selon la nouvelle procédure d'inscription dématérialisée).
Toute adhésion au club USHB2V vaut acceptation pleine et entière de ce règlement.

2. Tenue

La tenue d'entraînement, à fournir par l'adhérent, est composée d'un short, un tee-shirt et des baskets (chaussures de sport en salle) uniquement réservées à l'usage intérieur afin de préserver les sols du gymnase.
Pour les matchs, les maillots et les shorts sont fournis par le club à qui ils doivent être restitués après chaque match.

3. Déplacements

La présence aux matchs est nécessaire au bon fonctionnement des équipes.
Les joueurs devront confirmer leur participation à l'entraîneur à la séance qui précède le match, ou l'informer de leur absence afin de ne pas pénaliser leurs coéquipiers.
Les déplacements sportifs sont à la charge des joueurs (**pour les jeunes à la charge des parents**). Il est conseillé aux parents de se concerter avec l'entraîneur pour ces déplacements et de s'organiser entre eux pour covoiturer.

4. Responsabilités

Pour les jeunes enfants qui ne seraient pas accompagnés jusqu'à la salle d'entraînement par leurs parents, ces derniers sont tenus de s'assurer que l'enfant rentre dans la salle d'entraînement. A la sortie du vestiaire, le club dégage toute responsabilité quant à la surveillance des enfants.
Plus généralement, le club ne pourra être tenu pour responsable du licencié en dehors de la salle.

5. Comportement de l'adhérent

Il est rappelé que la finalité du club est bien d'amener tous nos joueurs à la compétition (à l'exception de la catégorie Loisir). La mise en place et le respect des structures d'entraînement nous paraissent une garantie d'élévation du niveau de jeu et de résultats en compétition. A ce titre et pour que chacun puisse profiter de l'enseignement, les joueurs devront respecter un certain nombre de règles.

- Ils s'astreindront à l'assiduité et au strict respect des horaires. En cas d'impossibilité d'assister à un entraînement ou à un match, ils s'engagent à en avvertir leur entraîneur.
- Ils exécuteront les exercices indiqués par leur entraîneur en adoptant une conduite correcte.
- Ils répondront aux convocations des compétitions auxquelles ils seront inscrits.
- **Le licencié assumera l'entière responsabilité financière de ses actes sanctionnés disciplinairement, en remboursant le club du montant de l'amende payée.**

6. Suspension, Exclusion

Tout manquement non justifié au règlement intérieur de l'USHB2V (en particulier les articles 5 & 8) peut entraîner une suspension ou une exclusion. Cette dernière peut être prononcée par la Commission de Discipline du club.



USHB2V (U.S. HANDBALL VERNOUILLET-VERNEUIL)
Siège social : Maison des associations, 83 bd de l'Europe,
78540 Vernouillet Association Loi 1901 n° 4061 – ushb2v.com

7. Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et aux instances officielles du handball (Comité, Ligue, FFHB). Elles peuvent être communiquées aux partenaires du club, avec votre accord indiqué lors de votre inscription, afin que ceux-ci puissent vous faire part d'offres exclusives proposées aux adhérents du club. Vos informations ne sont en aucun cas vendues à un tiers.

Ces données sont conservées de manière sécurisée l'année d'adhésion ainsi que les 10 années suivantes, comme imposé par la réglementation (notamment en cas de problème de santé).

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données de l'association par mail à

dpo@ushb2v.com ou par courrier à **Association USHB2V, Service DPO, Maison des associations Les Buissons, 83, boulevard de l'Europe, 78540 Vernouillet**

8. Charte du Fair-play

Le Fair-play vient des mots anglais, FAIR : Honnête, Franc et PLAY : jeu, manière de jouer.

Le fair-play signifie bien plus que le simple respect des règles : il couvre les notions d'amitié, de respect de l'autre et l'esprit sportif. C'est un mode de pensée, pas simplement un comportement. Le concept recouvre la problématique de la lutte contre la tricherie, l'art de ruser tout en respectant les règles.

Le fair-play est un concept positif. Le sport est une activité culturelle qui enrichit la société et l'amitié entre les nations, à condition d'être pratiqué loyalement. Le sport est également considéré comme une activité qui, exercée de manière loyale, permet à l'individu de mieux se connaître, de s'exprimer, de s'accomplir, de s'épanouir, d'acquérir un savoir-faire et de faire la démonstration de ses capacités : le sport permet une interaction sociale, il est source de plaisir et procure bien-être et santé. (Réf. Code de l'éthique)

Au travers de cette charte et par mon comportement, sur et en dehors du terrain, moi, joueur de l'USHB2V, m'engage à défendre mon club et à respecter les décisions prises :

- ✓ Je m'engage à régler ma cotisation en début de saison ;
- ✓ Si je veux être respecté, je respecte les règles, les adversaires, les arbitres, les dirigeants et les supporters, et ce, quel que soit le résultat ;
- ✓ Je respecte les décisions de mon entraîneur et prévient mon encadrement en cas d'absence ;
- ✓ Je prends soin du matériel et des locaux qui sont mis à ma disposition ;
- ✓ Par mes mots et mes actes, j'adhère pleinement aux valeurs du club : courage, solidarité et respect ;
- ✓ Je reste humble en me remettant en cause perpétuellement, en restant lucide et objectif ;
- ✓ Je reste ambitieux dans mes projets individuels et collectifs, en portant hautes les couleurs de mon club ;
- ✓ Je place mon activité sportive dans des notions de plaisir et convivialité, en faisant en sorte que le handball reste une fête car il n'est et ne doit rester qu'un jeu ;
- ✓ En respectant ces valeurs, je m'engage également à bannir la violence et la tricherie, à rester maître de mes actes, à être loyal et fair-play et surtout à montrer l'exemple aux plus jeunes, licenciés ou non.